



# Aide à la jeune création artistique - FoRTE

Pour aider les jeunes créateurs dans toutes les disciplines artistiques, la Région a créé le Fonds régional pour les talents émergents (FoRTE). Un soutien financier doublé d'un accompagnement professionnel.

## Quels sont les objectifs de cette aide ?

- Permettre la réalisation d'une première œuvre dans les domaines des arts plastiques et numériques, du cinéma et de la vidéo, de la musique et des arts de la scène,
- Faciliter l'accès à un réseau de professionnels,
- Valoriser les œuvres produites par les jeunes artistes.

## Qui peut bénéficier de cette aide ?

- Les jeunes artistes travaillant en Île-de-France, âgés de 18 à 30 ans,
- Les structures culturelles franciliennes (associations, collectivités, institutions) ayant au moins 2 ans d'existence.

### Quelles sont les conditions d'éligibilité ?

Deux modalités d'entrée sont offertes pour FoRTE :

- Soit une structure accompagnant un (ou plusieurs) jeune(s) artiste(s) présente une demande de subvention. Elle doit s'engager à un accompagnement de haut niveau permettant aux artistes de réaliser leur première œuvre.
- Soit un (ou plusieurs) jeune(s) artiste(s) accompagné(s) d'une structure dépose(nt) une demande de bourse. Il(s) doi(ven)t être diplômé(s) d'une école d'art ou justifier d'une formation qualifiante dans ce domaine.

### Quelles sont les modalités de l'aide ?

- Pour les structures culturelles, la subvention peut représenter jusqu'à 50 000 €, non cumulables avec d'autres subventions régionales. Elle permet de contribuer aux dépenses de la structure dédiées à l'accompagnement du projet et doit permettre aux jeunes talents de mener leur travail artistique pendant 10 mois maximum.
- Pour les jeunes artistes, la bourse s'élève à 2 500 € par mois pendant 10 mois maximum. Elle n'est pas cumulable avec d'autres aides régionales.

### Comment obtenir cette aide ?

Les dossiers de candidature sont à adresser à la Région Île-de-France sur la plateforme des aides régionales, [mesdemarches.iledefrance.fr](https://mesdemarches.iledefrance.fr)

Un jury d'élus et de personnalités qualifiées du monde des arts et de la culture se réunit une fois par an pour examiner les dossiers et sélectionner une quarantaine de projets lauréats.

Plus d'information :

